EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DROME

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pommier sous la Présidence de Jean-Michel CATELINOIS, Maire

Nombre de Membres

afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
29	29	23 dont 6 procurations

Présents : MM. Mmes : Jean-Michel CATELINOIS – Guy FAYOLLE – Jacqueline BESSIERE – Daniel ROLLET – Alain RIVIERE – Georgia BRUN – Fabienne LORD – Chantal BELEZY – Catherine SEGUIN – Sylvie MORIN – Brigitte TERRAS – Brigitte FORCUIT – Daniel BERNARD – Véronique HURBIN – Nathalie GLEIZE – Benoît MAIGRE – Guillaume DEPIERRE – Romain ENTAT – Sophie de DIANOUS – Christine BARSUMIAN – Jean-Luc PERILLON – Daniel GONZALEZ –– Alain PECHERAND

Absents ayant donné procuration : MM. Mmes :
Céline ARANEGA procuration à Jacqueline BESSIERE
Claude LOVERINI procuration à Alain RIVIERE
Michel MARTINAND procuration à Guy FAYOLLE
Bernard LACOTTE procuration à Daniel ROLLET
Rita BETRANCOURT procuration à Brigitte FORCUIT
Sémi ERRIAHI procuration à Benoît MAIGRE

Secrétaire de séance : Mr Romain ENTAT

Date de la convocation : **12 décembre 2023**
Affichage après transmission au représentant de l'Etat

OBJET (14) : ARRET N° 2 DU PROJET DE PLU ET BILAN DE LA CONCERTATION DU PLU
Rapporteur : Guy FAYOLLE

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice.

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2016, prescrivant la révision du P.L.U. et définissant les modalités de concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet de PADD au sein du Conseil Municipal en date du 19 mars 2019 ;

Vu le débat complémentaire sur les orientations générales du projet de PADD au sein du Conseil Municipal en date du 29 mars 2021 ;

Vu la délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet en date du 21 novembre 2022 ;

Vu le débat complémentaire sur les orientations générales du projet de PADD au sein du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2023 ;

Vu le projet de P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le P.A.D.D., les Orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et les documents graphiques ;

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal délibère pour tirer le bilan de concertation et arrêter le projet de révision du PLU ;

Il rappelle qu'une première délibération avait été prise le 21 novembre 2022 pour arrêter le projet du PLU. Cependant, suite :

- Au refus du préfet d'accorder la dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCOT,
- A l'avis de l'autorité environnementale,
- Aux avis défavorables des services de l'État, de la CDPENAF, de l'INAO,
- Aux observations de la Chambre d'agriculture,

Il a été nécessaire de reprendre le projet de PLU et de procéder à un nouvel arrêt avant sa mise à l'enquête publique.

Ce projet, après validation par le Conseil Municipal, sera soumis à l'examen des personnes publiques associées, services de l'Etat notamment, et à consultation de la CDPENAF (Commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers). Ces différents organismes et cette commission auront trois mois pour donner leur avis (à défaut celui-ci sera réputé favorable).

Le projet de PLU, accompagné des avis reçus, sera ensuite soumis à une enquête publique au cours de laquelle chaque citoyen pourra faire part de ses observations.

Après l'enquête publique, le projet pourra être ajusté pour prendre en compte les avis des personnes publiques ou des remarques émises à l'enquête.

Le projet de PLU sera alors prêt pour être approuvé par une dernière délibération de l'assemblée municipale.

Monsieur Le Maire propose ensuite de tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 07 avril 2016, la concertation a respecté les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public, à la Mairie, d'un dossier d'information sur le projet de PLU. Ce dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancée des études et de la procédure d'élaboration. Ont ainsi été mis à disposition : le porté à connaissance transmis par le préfet, le diagnostic communal, puis le PADD.
- Organisation d'une réunion publique le 14 mars 2019 à 18 h 30 à laquelle ont été conviés les habitants par information sur le site internet, réseaux sociaux, affiches sur panneaux lumineux, panneaux, avis dans la presse Le Dauphiné Libéré et la Tribune. Au cours de cette réunion publique ont été présentés : une explication générale sur le PLU (objectifs et contenu), présentation des premiers éléments de diagnostic, et réflexion sur les enjeux. Cette présentation a été suivie par un temps de questions/réponses et d'échanges avec les participants concernant les PLUi, la production de logements, les formes d'habitat et les logements sociaux.
- Organisation d'une réunion publique le 17 Juin 2019 à 18 h 30 à laquelle ont été conviés les habitants par affichage sur panneaux lumineux, panneaux, avis dans la presse, information sur le site internet, avis sur le panneau lumineux. Au cours de cette réunion publique ont été présentés : avancement de la procédure, objectifs et orientations inscrits dans le PADD (projet

d'aménagement et de développement durable), les enjeux de densité. Cette présentation a été suivie par un temps de questions/réponses et d'échanges avec les participants : des problématiques de circulation (poids lourds dans la traversée du centre, requalification nécessaire de certaines voies notamment au Pas de Barbière, …), sur le risque d'inondation ; sur les enjeux agricoles et sur l'impact des projets comme l'implantation de l'échangeur ; d'échanger sur la protection de l'environnement.

- Mise à disposition en mairie d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, la majorité étant des demandes individuelles.
- Article spécial dans la presse locale : Dauphiné libéré 14 mars 2019 et 19 juin 2019.
- Publication d'informations concernant l'avancement du PLU, le PADD dans les bulletins municipaux de septembre 2018, mars 2019, décembre 2020, décembre 2023 ainsi que sur le site internet de la commune.
- Ateliers avec un groupe de travail avec des personnes n'ayant pas d'intérêts économiques ou personnels dans la révision du PLU et/ou faisant partie des associations tricastines sur proposition du Maire. Ce groupe a travaillé du diagnostic à l'arrêt du PLU sur différentes thématiques. Il a aidé les élus et les techniciens sur différents aspects mais en particulier sur l'environnement (trame verte), le fonctionnement urbain (déplacement, stationnement, ...).

En outre, la commune a reçu environ 50 courriers ou remarques portant principalement sur des demandes individuelles.

Chaque demande a été examinée et analysée au regard notamment du P.A.D.D.

Cette concertation a notamment permis :

- D'informer la population sur le déroulement et le contenu du projet, ainsi que sur son cadre réglementaire ;
- D'échanger sur des problématiques de circulation (poids lourds dans la traversée du centre, requalification nécessaire de certaines voies notamment au Pas de Barbière, …) ;
- D'échanger sur les règles liées au risque d'inondation ;
- D'échanger sur les enjeux agricoles et sur l'impact des projets comme l'implantation de l'échangeur ;
- D'échanger sur la protection de l'environnement ;
- De tenir compte dans la mesure du possible des projets connus lors de l'élaboration du zonage et du règlement.

Considérant que ce projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision et aux organismes à consulter,

Vu la Commission Aménagement de l'espace et attractivité de la Ville.

Après délibération, le Conseil Municipal **à 24 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention :**

- **TIRE** le bilan de la concertation publique tel qu'il a été présenté ;
- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX tel qu'il est annexé à la présente ;
- **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques et organismes prévus par le code de l'urbanisme ;

- **PRECISE** que le projet de PLU sera mis à la disposition du public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute initiative et décision pour poursuivre et finaliser la procédure d'adoption du nouveau PLU, et notamment l'enquête publique.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Mr Romain ENTAT



Le Maire

Signé électroniquement par
Jean-Michel CATELINOIS



Le 21 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
026-212603245-20231218-CM18122023D14P1-AI
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023